



## INITIATIVES TERRITORIALES

# CENTRALES VILLAGEOISES : LORSQUE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DEVIENT L'AFFAIRE DE TOUS

**L'énergie n'est plus un service public, mais est-elle pour autant un bien marchand comme les autres ? Zoom sur ces productions d'énergies où territoires et citoyens se réapproprient leurs ressources locales : vent, soleil, force de l'eau et créent des modèles énergétiques qui leur ressemblent.**

À l'heure où le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence, les collectivités et les citoyens ont toute leur place. Chaque propriétaire de toiture peut s'équiper de panneaux solaires, que ce soit pour produire de l'eau chaude sanitaire ou de l'électricité, qu'il revend ou auto-consomme. Les collectivités ne sont pas en reste, comme Ungersheim qui a installé une centrale solaire thermique en 2006, au démarrage de sa démarche de transition. Depuis, d'autres panneaux solaires ont été installés sur les toitures communales et une chaufferie bois avec réseau de chaleur vient compléter la production d'énergie. Comme aime à le rappeler son maire Jean-Claude Mensch, ce sont des dépenses qui rapportent ! Il estime faire 25 % d'économies par an, ce qui permet depuis 2005 de ne pas augmenter la pression fiscale, tout en continuant à faire des investissements. Bernard Maetz, maire de La Grande Fosse, a également très tôt installé des panneaux solaires sur un monument emblématique : l'église. Lui aussi se réjouit de cet investissement. Tout comme Ungersheim, La Grande Fosse se lance dans un cadastre solaire en vue de créer une centrale villageoise, après avoir conduit un projet de longue haleine pour mettre en service 10 éoliennes. La mairie de La Grande Fosse escompte un revenu de 50 000 € par an, soit 40 % du budget communal, entre les panneaux solaires installés sur le toit de l'église et les revenus des éoliennes. À l'heure où les dotations communales sont malmenées, voilà de quoi pérenniser l'action communale et son inscription dans la transition écologique.

### Collectivités facilitatrices de projet

La difficulté majeure est la mise en route des projets, qui nécessite un investissement important en temps d'animation. Le rôle de facilitation des collectivités s'avère souvent déterminant.

Si l'on regarde de plus près les initiatives d'Ungersheim et de La Grande Fosse, le moteur principal est bien la transition, et l'association des citoyens apparaît comme une évidence, comme dans chaque projet de centrales villageoises. Le principe des centrales villageoises est simple : des habitants d'un ou plusieurs villages se regroupent pour former une société qui va produire de l'énergie solaire, auxquels peuvent s'associer des collectivités. La société loue une mise à disposition de toitures et est propriétaire de panneaux solaires, et revend l'électricité. Ces sociétés sont collectives, comprenant des citoyens et souvent des collectivités. Il s'agit d'une vraie réappropriation de la production d'électricité.

Le Pays de Saverne Plaine et plateau et plusieurs communes regroupées autour de Signy l'Abbaye dans les Crêtes Préardennaises se lancent dans le montage de tels projets. Dans ces deux initiatives, les collectivités tiennent le rôle d'animation : communication sur le concept, mobilisation, mise en place de groupes-projets d'habitants.



Pour Signy l'Abbaye, c'est Jean-Paul Dosière, adjoint au maire qui est moteur, entouré d'habitants très actifs et pour le Pays de Saverne Plaine et Plateau, c'est un chargé de mission qui anime la démarche. Le pays a même renforcé son ingénierie pour les études de pré-faisabilité, et a su trouver des habitants qui prennent en main le projet. Le constat autour de ces deux projets est clair : la collectivité a un rôle déterminant dans l'émergence. Les deux se destinent à laisser le collectif prendre les choses en main au fur et à mesure. Mais il faut bien avouer que d'une part l'association citoyen-collectivité est un gage de confiance, et que d'autre part, tant que la société ne dégage pas de chiffre d'affaire ou a fortiori n'est pas créée, il est bien pratique de pouvoir s'appuyer sur la collectivité : pour la communication, le lancement d'études de faisabilité, etc.

**Place du citoyen : des solutions sur-mesure**

L'appui des élus, comme bien souvent dans ces projets peut être un accélérateur, mais « Il ne faut pas négliger le pouvoir des citoyens » affirme Bernard Lachambre, membre du comité de gestion d'ERCISOL. Justement, ERCISOL est une société coopérative de production d'énergie renouvelable, gouvernée par un collectif de 170 citoyens à ce jour. Elle n'a pas moins de 5 centrales de production à son actif et tout autant en projet ou à l'étude, en hydroélectricité, photovoltaïque et éolien.

Dans le grand Est, on trouve également Energies partagées en Alsace qui fonctionne de manière similaire, avec 8 centrales solaires en fonctionnement, dont 4 transfrontalières avec l'Allemagne, et encore deux autres qui vont voir le jour au printemps. Distributeur militant, Enercoop Ardennes Champagne porte également des projets d'EnR participatifs, sur le périmètre Grand Est désormais.

La posture de ces coopératives est simple : faire avec les acteurs locaux et les envies des habitants et des collectivités. Pour chaque site de production, une société-projet est créée, c'est-à-dire une filiale qui va gérer l'installation de production d'EnR, dont la coopérative est actionnaire, mais qui est aussi gérée par les habitants.

Quant au Pays de Saverne Plaine et Plateau et Signy l'Abbaye, ils se sont appuyés sur le réseau des Centrales Villageoises qui met à disposition des outils (modèles de document, site internet, intranet, forum...) et des conseils personnalisés.

**Les projets participatifs créent une vraie dynamique territoriale et développent la capacité d'agir des citoyens**

Ce qui est vraiment intéressant avec le modèle des centrales villageoises, c'est la sécurisation du risque, qui est lissé du fait de l'équipement de plusieurs toitures. Des personnes qui n'ont pas de toitures à mettre à disposition peuvent s'investir, et à l'inverse, ceux qui ont une toiture bien exposée mais pas d'argent à investir peuvent la mettre à disposition. Et la grosse plus-value est la dynamique que cela crée sur le territoire. Les habitants font projet commun, ce qui installe une forte convivialité et solidarité entre eux, reconnaissent le pays de Saverne comme Signy l'Abbaye. Sans compter les retombées économiques locales qui sont démultipliées lorsque les habitants placent leur épargne dans les EnR. Car ce sont des investissements, qui font appel à l'emploi local pour l'installation et la maintenance, et qui vont générer à terme des revenus.

Faire projet commun en s'inscrivant collectivement dans la transition écologique, collectivités et habitants, n'est-ce pas la plus belle des récompenses ? Cela demande de l'investissement en animation, en mise en route, mais les effets sont démultipliés. Et d'ailleurs Climaxion, le dispositif de financement commun à l'ADEME et à la région Grand Est pour financer la transition énergétique comprend des financements spécifiques pour la prise en compte de cette animation. Alors : qu'est-ce qu'on attend ?\*

\* En référence au film de Marie-Monique Robin « Qu'est-ce qu'on attend » (2016) qui recueille des témoignages touchants des personnes impliquées dans les projets de transition à Ungersheim

**LES AVANTAGES**

- Les projets participatifs sont porteurs de sens et concourent à la transition par les valeurs et messages qu'ils véhiculent bien au-delà des gens qu'ils mobilisent.
- Relocaliser les retombées économiques
- Ce type de projet favorise le sens citoyen.

**LES INCONVÉNIENTS**

- Un investissement important en temps d'animation
- Des tarifs de rachat qui changent et influencent la période de retour sur investissement



**EN SAVOIR PLUS**

Consultez sur notre site le dossier thématique : <http://www.citoyenterritoires.fr/page/dossier-enr-energies-renouvelables>

PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La Charte de la participation du public, publiée en octobre 2016, a fêté son premier anniversaire le 14 février, avec l'organisation d'un événement conviant les adhérents, organisé par le Commissariat général du développement durable. C'est l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre de cette Charte avec trois questions posées à Joana Janiw, responsable de projet Culture de la participation du public.

**Pouvez-vous nous repréciser les attendus du ministère de la Transition écologique et solidaire autour de la Charte de la participation du public ?**

En matière de participation du public, la France dispose désormais d'un corpus législatif dense et structuré. Avec l'élaboration de la charte, le ministère a notamment souhaité faire évoluer sa posture du seul Etat-gendarme

En effet, pour faire avancer la culture de la participation, il faut aller vers les processus de l'engagement volontaire.

vers un Etat facilitateur. En effet, pour faire avancer la culture de la participation, il faut aller vers les processus de l'engagement volontaire.

Les acteurs doivent avoir envie de bien faire, et pas seulement parce que la loi les y oblige.

La charte s'inscrit dans des valeurs et des principes qui démontrent une certaine sincérité, qui réinvestissent le champ de l'éthique. Elle liste un certain nombre de points permettant de se mettre dans les meilleures conditions possibles pour mettre en œuvre un processus participatif vertueux. Le ministère souhaite que la charte contribue au développement de la culture de la participation du public.



l'élaboration de la charte ont émis le souhait que le texte reste résilient et puisse notamment s'adapter dans le temps pour intégrer de nouveaux développements en phase avec l'évolution des questions de participation.

**Qu'attendez-vous globalement des adhérents de la charte ?**

Si le texte de la charte constitue un tout inaliénable, les adhérents peuvent toutefois s'en emparer progressivement, par exemple décider de l'appliquer à un seul projet pour commencer ou à un domaine d'activité. Ils peuvent aussi l'incrémenter, ajouter des paragraphes, et/ou préciser les modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, la communauté des adhérents s'est constituée mi-2017. Sa première réalisation a été de se doter d'un réseau social professionnel appelé Réseau Participation ([www.reseau-participation.fr](http://www.reseau-participation.fr)). C'est un outil de mise en réseau des adhérents, qui peuvent questionner leurs pratiques sur la participation du public, partager leurs expériences, etc. Je serais ravie qu'ils lancent des groupes de travail sur des problématiques précises pour produire des recommandations.

Le ministère ne pilote pas ce réseau mais l'anime, le fonctionnement du réseau est horizontal. Cette posture nouvelle a pu ouvrir des perspectives à certains adhérents, mais a pu en perturber d'autres plus habitués à un fonctionnement descendant.

Nous attendons des adhérents qu'ils incarnent et fassent vivre les valeurs et principes de la charte. Nous croyons beaucoup à l'exemplarité comme moteur du changement.

**Où en êtes-vous aujourd'hui ? Quelles sont les évolutions repérées ?**

La charte compte actuellement 94 adhérents, dont 60 structures et 34 citoyens. Les structures regroupent des maîtres d'ouvrages, des associations parties prenantes à la concertation et des organismes qui promeuvent la charte. Les adhérents constituent une communauté dont le point commun est le partage de la volonté de bien faire de la participation. Sur le plan du contenu de la charte il est prévu de faire un point sur le texte d'ici environ un an. En effet, les acteurs associés à



**EN SAVOIR PLUS**

Joana Janiw, responsable de projet Culture de la participation du public, Commissariat général au développement durable  
[Joana.janiw@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Joana.janiw@developpement-durable.gouv.fr)  
 01 40 81 23 71



## « LA BRAISE » VEUT IRRADIER LE GRAND EST

**Fondée à la fin de l'été 2016, La braise est une entreprise coopérative de formation professionnelle et d'animation basée à Strasbourg. Depuis un an et demi, La braise organise des formations, joue des conférences gesticulées et est sollicitée pour des accompagnements par des associations et des collectivités. Usant des techniques de l'éducation populaire, elle anime des espaces de réflexion et d'action.**



Les outils utilisés par La braise dans ses formations et animations organisent les prises de parole de manière à ce que tous les participants puissent prendre une vraie place dans le collectif. Différents types de débats – « débat mouvant », « paroles boxées », « débat bocal » - permettent d'entendre celles et ceux qui parlent moins facilement, sans pour autant empêcher la parole des personnes qui s'expriment davantage. L'« entraînement mental » ou la méthode du « polaroid » invitent les groupes à analyser les situations vécues pour intervenir efficacement en vue de changer des choses. Les « porteurs de paroles » amènent du débat et de la contradiction dans l'espace public... Toutes ces techniques sont issues de décennies d'expérimentations dans les milieux de l'éducation populaire et continuent d'évoluer chaque jour.



### Le principe d'une co-animation

Lorsqu'ils sont sollicités pour animer des temps de travail, les coopérateurs de La braise proposent systématiquement aux commanditaires de concevoir, de préparer et d'animer ensemble. L'intérêt est de donner du pouvoir d'agir au maximum de personnes, de transmettre des compétences et de diffuser les outils de l'éducation populaire.

### Pour en savoir plus :

<http://www.cooperative-labraise.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/cooperativelabraise>

Victor KOPP et Jérémie LETORT, coopérateurs

[contact@cooperative-labraise.fr](mailto:contact@cooperative-labraise.fr), 09.72.64.42.67

## DE L'ÉDUCATION POPULAIRE POLITIQUE ?

La braise s'inscrit dans la lignée des autres SCOP d'éducation populaire comme Le Contrepied à Rennes ou l'Orage à Grenoble. Ses actions prennent différentes formes : stages de formation, accompagnements, conférences gesticulées\*, animations (ateliers, réunions, dans l'espace public).

Elles s'inscrivent dans une démarche militante de transformation sociale : travailler avec les gens - professionnels, habitants, élus... - en vue de conscientiser, d'émanciper, de provoquer et d'accompagner des actions.

Aux origines, c'est au sein de la classe ouvrière que l'éducation populaire va se vivre et s'éprouver. Elle vise à légitimer la culture et le savoir de chacun et invite les individus à questionner le cadre dans lequel ils se trouvent afin de pouvoir penser des alternatives. Décrypter à plusieurs la complexité du monde, pour mieux le comprendre mais aussi - et surtout - pour agir collectivement sur son environnement.

\* Cette forme scénique mélange du savoir universitaire sur un sujet et du récit de vie. Le « conférencier gesticulant » raconte et analyse son histoire au regard de connaissances et de réflexions personnelles. Les spectateurs sont généralement ensuite invités à un atelier participatif pour confronter leurs vécus et aller plus loin.

Cette lettre est éditée par Citoyens&Territoires - Grand Est • 7 rue Alexandre III, 54170 Colombey-les-Belles • 03 83 52 80 62 • [accueil@citoyenterritoires.fr](mailto:accueil@citoyenterritoires.fr) • [www.citoyenterritoires.fr](http://www.citoyenterritoires.fr)

Directeur de la publication : Olivier Jacquin • Rédacteur en chef : Axel Othelet

• Textes : Axel Othelet, Johan Chanal, Anouk Desgeorges, Fabienne Anquetil •

Crédits photos : SCOP La braise, Le Grésivaudan Communauté de communes, freepick • Illustration : Le Cil Vert

Réalisation : Delphine Stoquert • Dépôt légal : à parution • ISSN : 2553-0941

Terres d'échos est réalisé grâce au soutien de :



le cil vert

## À LIRE...

*Atlas politique de la France - Les révolutions silencieuses de la France*



Dirigé par le géographe Jacques Lévy, l'ouvrage est une succession de cartes pour dresser un portrait de la France autour d'une quarantaine de thèmes divers, allant des problématiques d'habitat à la sociologie électorale en passant par les mobilités. Le sous-titre de l'ouvrage est particulièrement éloquent en ce sens que les auteurs souhaitent montrer la réalité actuelle des mouvements qui s'opèrent dans notre pays et démonter quelques idées reçues comme celle des lieux de vie des personnes pauvres par exemple (ils concluent à ce propos qu'elles habitent bien les espaces urbains et que c'est « dans les métropoles que l'on trouve le plus de pauvres »). Pour cela, les auteurs s'appuient sur des cartogrammes. Dispositif déjà utilisé depuis plusieurs années par Jacques Lévy. Le cartogramme donne des résultats nettement différents de la carte euclidienne, utilisée historiquement dans notre pays. C'est un procédé cartographique qui permet de rendre les surfaces de la carte proportionnelle à une série d'informations comme par exemple la population qui habite les lieux représentés. Le processus n'est pas forcément limpide au premier abord, mais une fois le mécanisme intellectuel intégré, les mutations observées par les auteurs sont assez éclairantes.

## Clin d'oeil !

